



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

ARRETE
PORTANT REMPLACEMENT D'UN
MEMBRE DE DROIT DU COLLEGE
SENATORIAL EXERCANT LE
MANDAT DE DEPUTE

199/SG/2026

Le Maire de la Ville de Rixheim,

VU le code électoral et notamment son article L.287,

VU la circulaire du 06 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur NOR : INT2611651C,

VU la désignation effectuée par Monsieur Olivier BECHT,

CONSIDERANT que Monsieur Olivier BECHT, Conseiller Municipal de la ville de RIXHEIM est également détenteur d'un mandat de Député,

CONSIDERANT dès lors, qu'au titre de la désignation des délégués de la commune de RIXHEIM pour les élections sénatoriales, Monsieur Olivier BECHT doit désigner un remplaçant,

ARRETE :

ARTICLE 1

Sur proposition de Monsieur Olivier BECHT, Madame Maryse LOUIS, née le 07 décembre 1956 à Belfort, demeurant [REDACTED] à Rixheim, est désignée déléguée du Conseil Municipal de RIXHEIM, en remplacement de Monsieur Olivier BECHT, pour participer aux élections sénatoriales.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

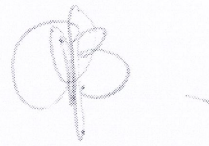
ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à Mme Maryse LOUIS et M. Olivier BECHT, inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Rixheim, publié sur le site internet de la ville, et transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- Secrétariat Général.

Fait à RIXHEIM, le 12 mai 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT